

Date d'affichage : 12/06/2026

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 10/06/2026**

Membres consultés : MM C. FOURNIER, D. HARY, P. LEMAITRE, F. PLAYE et J. VARLET.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Rectification d'une décision à la suite d'une mauvaise interprétation de la commission juridique concernant la Rencontre en SD2D – 53790724 NORTKERQUE AS 95 B – TOURNEHEM AS A. Il faut lire : amende de 60€ à TOURNEHEM AS A (2 motifs). Amende de 60€ (2 motifs) à NORTKERQUE AS 95. Homologué : NORTKERQUE AS 95 B 3 – TOURNEHEM AS A 1.

Journée du 31/05/26 (ajout) :

SD2C – 53807586 CREQUY FRESSIN US A – HESDIN O. B. Réclamation d'après-match de CREQUY FRESSIN US A reçue par mail sécurisé le 31/05/26 pour les motifs suivants :

- 1. Sur la qualification des joueurs d'HESDIN O. B. Confirmée, Appuyée, non valable, car mal libellée.
- 2. Le gardien était inscrit numéro 1 sur la tablette alors qu'il portait un maillot numéro 99 lors du match. Confirmée, appuyée, non recevable, la commission jugeant le motif infondé, aucune réserve d'avant match n'ayant été posée concernant la numérotation par l'équipe de CREQUY FRESSIN US A. Homologué : CREQUY FRESSIN US A 0 – HESDIN O. B 2. Amendes de 60€ (2 motifs) pour CREQUY FRESSIN US.

Journées du 03 au 07/06/26 :

SD1C – 53773659 COQUELLES SC B – CALAIS CATENA A. Rencontre arrêtée à la 46^{ème} mn par M. l'Arbitre pour insuffisance de joueurs à CALAIS CATENA A. Homologué : COQUELLES SC B 5 – CALAIS CATENA A 0 par pénalité. Amende de 200€ à CALAIS CATENA (amende supplémentaire de 100€ pour un match arrêté pour insuffisance de joueurs lors de l'une des 2 dernières journées de championnat).

SD2A – 53774236 MARAIS DE GUINES US A – PAYS DE ST OMER US C. Dossier transmis à la commission de discipline.

SD2A – 53774239 BOULOGNE S/MER CONTI A – RECQUES SUR HEM FC B. Réserves d'avant match de l'équipe de BOULOGNE S/MER CONTI A pour le motif suivant : participation de l'équipe de RECQUES en équipe supérieure de plus de 10 matchs. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : BOULOGNE S/MER CONTI A 5 – RECQUES SUR HEM FC B 0. Amende de 30€ à BOULOGNE S/MER CONTI.

SD2B – 53822803 OUTREAU ASF B – SAMER RC A. Participation conjointe de 2 licenciés suspendus de OUTREAU ASF B et de SAMER RC A. De ce fait, ces licenciés sont sanctionnés d'un match de suspension ferme à compter du 15/06/26. Homologué : OUTREAU ASF B 0 – SAMER RC A 0 par pénalité aux 2 équipes. Amende de 100€ à OUTREAU ASF, amende de 100€ à SAMER RC.

SD3C - 53776189 COLEMBERT AS A – ST MARTIN BOULOGNE O B. Réserves d'avant match de l'équipe de COLEMBERT AS A pour le motif suivant : des joueurs du club de ST MARTIN BOULOGNE O. A sont susceptibles d'avoir participé au dernier match en équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : COLEMBERT AS A 6 – ST MARTIN BOULOGNE O B 1. Amende de 30€ à COLEMBERT AS.

SD3E – 53831023 BEAURAINVILLE ES B – PONT DE BRIQUES A. B. Participation d'un licencié suspendu de BEAURAINVILLE ES B. De ce fait, ce licencié est suspendu d'un match ferme à partir du 15/06/26. Homologué : BEAURAINVILLE ES B 0 – PONT DE BRIQUES A. B 5 par pénalité. Amende de 100€ à BEAURAINVILLE ES.

SD4E – 53807776 LE PORTEL CA PLAGES B – BOULOGNE S/MER ESL B. Rencontre arrêtée à la 42^{ème} mn par M. l'Arbitre pour insuffisance de joueurs à BOULOGNE S/MER ESL B. Homologué : LE PORTEL CA PLAGES B 1 – BOULOGNE S/MER

ESL B 0 par pénalité. Amende de 200€ à BOULOGNE S/MER ESL (amende supplémentaire de 100€ pour un match arrêté pour insuffisance de joueurs lors de l'une des 2 dernières journées de championnat).

SD5D – 53787605 PAYS DE LA LYS C – ECQUES HEURINGHEM FC B. Participation d'un licencié suspendu de PAYS DE LA LYS C. De ce fait, ce licencié est suspendu d'un match ferme à partir du 15/06/26. Homologué : PAYS DE LA LYS C 0 – ECQUES HEURINGHEM FC B 3 par pénalité. Amende de 100€ à PAYS DE LA LYS.

SD6A – 53787972 CALAIS CATENA C – MARCK EN CALAISIS AS D. 3^{ème} forfait de MARCK EN CALAISIS AS D, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : CALAIS CATENA C 3 – MARCK EN CALAISIS AS D 0 par forfait. Amende de 150€ à MARCK EN CALAISIS AS (Amende Supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de Championnat)

SD6D – 53788376 RACQUINGHEM JS B – VERCHOCQ US C. Réserves d'avant match de VERCHOCQ US C pour le motif suivant : plus de 3 joueurs sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI ayant joué plus de 10 matchs de championnat ou de coupe dans les équipes supérieures alors que nous sommes dans les 5 dernières rencontres de championnat. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification des FMI concernées, seuls 2 joueurs sont dans ce cas. Homologué : RACQUINGHEM JS B 1 – VERCHOCQ US C 1. Amende de 30€ à VERCHOCQ US.

SD6D – 53788378 THIEMBRONNE FC A – QUIESTEDE US D. 2^{ème} forfait de QUIESTEDE US D. Homologué : THIEMBRONNE FC A 3 – QUIESTEDE US D 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 125€ à QUIESTEDE US. (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat).

SD6E – 53788598 OSTROHOVE RC B – PONT DE BRIQUES A. C. Réserves d'avant match de OSTROHOVE RC B pour le motif suivant : plus de 3 Joueurs sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI ayant joué plus de 10 matchs de championnat ou de coupe dans les équipes supérieures alors que nous sommes dans les 5 dernières rencontres de championnat. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : OSTROHOVE RC B 1 – PONT DE BRIQUES A. C 3. Amende de 30€ à OSTROHOVE RC.

SD7A – 53788821 FRETHUN FC B – CALAIS ENTENTE F. A. 1^{er} forfait de FRETHUN FC B. Homologué : FRETHUN FC B 0 – CALAIS ENTENTE F. A 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 112€ à FRETHUN FC (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat).

SD7B – 53789043 CALAIS ENTENTE F. B – ANDRES AS B. 3^{ème} forfait de ANDRES AS B, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : CALAIS ENTENTE F. B 3 – ANDRES AS B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 140€ à ANDRES AS (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat).

SD7F – 53790297 MONTREUIL SUR MER US D – BEURAINVILLE ES D. 1^{er} forfait de BEURAINVILLE ES D. Homologué : MONTREUIL SUR MER US D 3 – BEURAINVILLE ES D 0 par forfait. Amende de 122€ à BEURAINVILLE ES (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat).

SD7F – 53916187 ETAPLES HAUTE VILLE D – HUMBERT US B. Participation d'un licencié suspendu de HUMBERT US B. De ce fait, ce licencié est suspendu d'un match ferme à partir du 15/06/26. Homologué : ETAPLES HAUTE VILLE D 3 – HUMBERT US B 0 par pénalité. Amende de 100€ à HUMBERT US.

SENIORSà8A – 53790574 FRETHUN FC C – CALAIS PASCAL AFC C. 2^{ème} forfait de FRETHUN FC C. Homologué : FRETHUN FC C 0 – CALAIS PASCAL AFC C 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 125€ à FRETHUN FC (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat).

U19 D1 B 54130160 OUTREAU AS F – LA CAPELLE FC. Inscription sur la feuille de match de deux licenciés de OUTREAU AS suspendus. De ce fait ces licenciés sont sanctionnés d'un match de suspension ferme à compter du 15/06/26. Homologué : OUTREAU AS 0 LA CAPELLE FC 3 par pénalité. Amende 200 euros (100 x 2) à OUTREAU AS.

U19 D2 A 54130351 NEUFCHATEL E – BEZINGHEM AS. 3^{ème} forfait de NEUFCHATEL E. Homologué : NEUFCHATEL E 0 BEZINGHEM AS 3 par forfait. Amende 35 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à NEUFCHATEL E.

U17 D2 A 54131849 DESVRES JS 2 – MARQUISE US 2. 3ème forfait de MARQUISE US 2. Homologué : DESVRES JS B 3 MARQUISE US B 0 par forfait. Amende minorée 30 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à MARQUISE US.

U17 D3 A 54132133 GR. TERRE D'OPALE – NORTKERQUE AS. 2ème forfait de NORTKERQUE AS. Homologué : GR. TERRE D'OPALE 3 NORTKERQUE AS 0 par forfait. Amende 25 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à NORTKERQUE AS

U17 D3 B 54132223 CANCHE TERNOISE – BOULOGNE CONTI. 2ème forfait de BOULOGNE CONTI. Homologué : CANCHE TERNOISE 3 BOULOGNE CONTI 0 par forfait. Amende minorée 20 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à BOULOGNE CONTI.

U17 D3 B 54132224 SAMER RC – GR. CANCHE AUTHIE. 3ème forfait de SAMER RC. Homologué : SAMER RC 0 GR. CANCHE AUTHIE 3 par forfait. Amende 35 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à SAMER RC.

U16 D2 B 55505247 BEAURAINVILLE ES – HALLINES AS. 4ème forfait de BEAURAINVILLE ES ce qui entraîne son forfait général. Homologué : BEAURAINVILLE ES 0 HALLINES AS 3 par forfait. Amende minorée 40 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à BEAURAINVILLE ES.

U15 D2 A 54132607 COQUELLES SC – ST OMER ESSOR. 1er forfait de ST OMER ESSOR. Homologué : COQUELLES SC 3 ST OMER ESSOR 0 par forfait. Amende 15 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à ST OMER ESSOR.

U15 D2 B 54132789 BLERIOD PL US – GR. CUCQ ST JOSSE. 1er forfait de GR. CUCQ ST JOSSE. Homologué : BLERIOD PL US 3 GR. CUCQ ST JOSSE 0 par forfait. Amende minorée 10 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à GR. CUCQ ST JOSSE.

U15 D3 B 54133059 CONDETTE JS/PONT DE BRIQUES – LE PORTEL CA. 3ème forfait de LE PORTEL CA. Homologué : CONDETTE JS/PONT DE BRIQUES 3 LE PORTEL CA 0 par forfait. Amende minorée 30 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à LE PORTEL CA.

U15 D3 B 54133063 BOULOGNE ESL – ST MARTIN BG. 1er forfait de BOULOGNE ESL. Homologué : BOULOGNE ESL 0 ST MARTIN BG 3 par forfait. Amende 15 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à BOULOGNE ESL.

U15 D3 C 54133149 CAL.BEAU MARAIS – CAL.ENTENTE. 3ème forfait de CAL.ENTENTE. Homologué : CAL.BEAU MARAIS 3 CAL.ENTENTE 0 par forfait. Amende 35 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à CAL.ENTENTE.

U15 D3 D 54133277 FORT VERT FJEP – BLARINGHEM US. 1er forfait de BLARINGHEM US. Homologué : FORT VERT FJEP 3 BLARINGHEM US 0 par forfait. Amende minorée 10 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à BLARINGHEM US.

U15 D3 E 54133365 BOURTHES US – HESDIN O 2. 4ème forfait de HESDIN O 2 ce qui entraîne son forfait général. Homologué : BOURTHES US 3 HESDIN O B 0 par forfait. Amende 45 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à HESDIN O.

U15 D3 F 54133490 BLENDÉCQUES LP – HEURINGHEM JS. 1er forfait de BLENDÉCQUES LP. Homologué : BLENDÉCQUES LP 0 HEURINGHEM JS 3 par forfait. Amende minorée 10 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à BLENDÉCQUES LP.

U13 NORD D3 B 55105674 FORT VERT FJEP – BLERIOD PL US. 1er forfait de BLERIOD PL US. Homologué : FORT VERT FJEP 3 BLERIOD PL US 0 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à BLERIOD PL US.

U13 NORD D3 B 55105675 CAL.ENTENTE – ARDRES RC. 1er forfait de CAL.ENTENTE et de ARDRES RC. Homologué :

CAL.ENTENTE 0 ARDRES RC 0 par forfait aux deux équipes. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à CAL.ENTENTE et ARDRES RC.

U13 NORD D3 C 55107665 ST TRICAT AS – CAL.BEAU MARAIS 2. 3ème forfait de CAL.BEAU MARAIS 2. Homologué : ST TRICAT AS 3 CAL.BEAU MARAIS B 0 par forfait. Amende minorée 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à CAL.BEAU MARAIS.

U13 NORD D3 C 551 07666 OYE PLAGE ES 2 – BONNINGUES ARDRES JS. 2ème forfait de BONNINGUES ARDRES JS. Homologué : OYE PLAGE ES B 3 BONNINGUES ARDRES JS 0 par forfait. Amende minorée 9 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à BONNINGUES ARDRES JS.

U13 NORD D4 D 55107548 VIEILLE EGLISE CA – CAL.CATENA. 3ème forfait de CAL.CATENA. Homologué : VIEILLE EGLISE CA 3 CAL.CATENA 0 par forfait. Amende 24 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à CAL.CATENA.

U13 NORD D4 E 55107609 GR. OPALE FOOT – BLERIJOT PL US 3. Dossier transmis en commission de discipline.

U13 NORD D4 E 55107610 GUINES ES – LICQUES ES 3. 3ème forfait de LICQUES ES 3. Homologué : GUINES ES 3 LICQUES ES C 0 par forfait. Amende minorée 12 euros + 50 euros dans les trois dernières journées) à LICQUES ES.

U13 EST D2 A 55107738 MAMETZ ES – RECQUES S/HEM. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de MAMETZ ES. Homologué : MAMETZ ES 0 RECQUES S/HEM 3 par pénalité. Amende 20 euros à MAMETZ ES.

U13 EST D3 B 55107889 ST MARTIN TATINGHEM – EPERLECQUES CA. 2ème forfait de EPERLECQUES CA. Homologué : ST MARTIN TATINGHEM 3 EPERLECQUES CA 0 par forfait. Amende minorée 9 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à EPERLECQUES CA.

U13 EST D3 C 55108314 WATTEN CS 2 – LONGUENESSE JS 3. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de WATTEN CS. Homologué : WATTEN CS B 0 LONGUENESSE JS C 3 par pénalité. Amende 20 euros à WATTEN CS

U13 EST D3 C 55108315 BLARINGHEM US 2 – HEURINGHEM JS. 3ème forfait de HEURINGHEM JS. Homologué : BLARINGHEM US B 3 HEURINGHEM JS 0 par forfait. Amende minorée 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à HEURINGHEM JS.

U13 OUEST D4 D 55109226 WIMILLE CO – EQUIHEN PL US. Non envoi de la feuille de match dans les 24 pénalité. Le club de WIMILLE CO. Homologué : WIMILLE CO 0 EQUIHEN PL US 3 par pénalité. Amende 10 euros à WIMILLE CO.

U13 SUD D2 A 55109407 LE TOUQUET AC - HESDIN O. 1er forfait de LE TOUQUET AC. Homologué : LE TOUQUET AC 0 HESDIN O 3 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à LE TOUQUET AC.

U13 SUD D2 A 55109409 ETAPLES AS 2 – GR. CUCQ ST JOSSE. 1er forfait de ETAPLES AS 2. Homologué : ETAPLES AS B 0 GR. CUCQ ST JOSSE 3 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à ETAPLES AS.

U13 SUD D3 C 55109743 HESDIN O 2 – ETAPLES AS 4. 2ème forfait des deux équipes. Homologué : HESDIN O B 0 ETAPLES AS D 0 par forfait aux deux équipes. Amende minorée 9 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à HESDIN O et ETAPLES AS.

U13 SUD D4 D 55109921 BERCK AS 4 – ETAPLES HV. 1er forfait de ETAPLES HV. Homologué : BERCK AS D 3 ETAPLES HV 0 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à ETAPLES HV.

U11 NORD D1 A 55116780 BLARINGHEM US – CAL.MARCK 2. 1er forfait de CL. MARCK 2. Homologué : BLARINGHEM US 3 CAL.MARCK B 0 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à CAL.MARCK.

U11 NORD D3 D 55112896 CAL.ENTENTE – CAL.SO. 1er forfait de CAL.ENTENTE. Homologué : CAL.ENTENTE 0

CAL.SO 3 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à CAL.ENTENTE.

U11 EST D2 A 55113025 ST MARTIN TATINGHEM – QUIESTEDE US. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de ST MARTIN TATINGHEM. Homologué : ST MARTIN TATINGHEM 0 QUIESTEDE US 3 par pénalité. Amende 20 euros à ST MARTIN TATINGHEM.

U11 EST D3 E 55145043 RECQUES S/HEM 3 – GR. ROQUETOIRE ECQUES 2. 1er forfait de RECQUES S/HEM 3. Homologué : RECQUES S/HEM C 0 GR. ROQUETOIRE ECQUES B 3 par forfait. Amende minorée 6euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à RECQUES S/HEM.

U11 EST D3 F 55145100 BOISDINGHEM ES – MAMETZ ES. 1er forfait de MAMETZ ES. Homologué : BOISDINGHEM ES 3 MAMETZ ES 0 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à MAMETZ ES.

U11 OUEST D2 B 55113670 EQUIHEN PL US3 – RINXENT USO 2. 1er forfait de RINXENT USO 2. Homologué : EQUIHEN US C 3 RINXENT USO B 0 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à RINXENT USO.

U11 SUD D3 C 55114168 VERTON FC 3 – ETAPLES HV. 3ème forfait de ETAPLES HV. Homologué : VERTON FC C 3 ETAPLES HV 0 par forfait. Amende 24 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à ETAPLES HV.

U11 SUD D3 C 55114170 HESDIN O. 2 – LE TOUQUET AC 2. 2ème forfait de LE TOUQUET AC 2. Homologué : HESDIN O. B 3 LE TOUQUET AC B 0 par forfait. Amende 18 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à LE TOUQUET AC.

U11 SUD D3 D 55114297 BEZINGHEM AS – MERLIMONT FC. 3ème forfait de MERLIMONT FC. Homologué : BEZINGHEM AS 3 MERLIMONT FC 0 par forfait. Amende minorée 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à MERLIMONT FC.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PLAYE